

PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES
Affaire suivie par J.P. PILLON.

☎ 02 31 30 63 19

Fax. 02.31.30.65.52

émail : jean-pierre.pillon@calvados.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS**

VU le code rural et notamment l'article L.211-13-1.

VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural.

VU l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation prévues à l'article L.211-13-1 du code rural.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados.

A R R E T E

ARTICLE 1er – Sont habilités pour dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents et permettant d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L.211-13-1 du code rural :

1) Madame Françoise TREHOREL.

Adresse : 14, rue des jonquilles 14610 CAMBES EN PLAINE

Titre ou qualification : Educateur canin, capacitaire.

Téléphone : 02 31 74 33 12.

Structure où sera dispensée la formation :

L'Ecole du chien,

16, rue Denis PAPIN, 14840 DEMOUVILLE.

2) Monsieur Pascal TREHOREL.

Adresse : 14, rue des jonquilles 14610 CAMBES EN PLAINE.

Titre ou qualification : Educateur canin, capacitaire.

Téléphone : 02 31 74 33 12.

Structure où sera dispensée la formation :

L'Ecole du chien

16, rue Denis PAPIN 14840 DEMOUVILLE.

3) Monsieur Jimmy GRESSENT.

Adresse : 25, bis, avenue du 6 juin 14100 LISIEUX

Titre ou qualification : Educateur canin, capacitaire.

Téléphone : 06 58 05 01 98.

Structure où sera dispensée la formation :

Parc d'activité de Launay, 3, rue Laplace
14130 PONT L'EVEQUE

4) Monsieur Philippe TRAN-NGOC.

Adresse : 17, rue du Docteur Michel 14400 BAYEUX

Titre ou qualification : : Docteur-vétérinaire

Téléphone : 02 31 22 68 22.

Structure où sera dispensée la formation :

« Les Manoirs des Cours d'Orne »

14320 FEUGEREULLES BULLY.

ARTICLE 2 Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CAEN, le 20 octobre 2009.
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Laurent de GALARD